

**MASTRAD**  
**Société anonyme**  
**au capital de 2.632.381,92 euros**  
**Siège social : 32 bis – 34 boulevard de Picpus**  
**75012 PARIS**  
**394 349 773 RCS PARIS**

---

**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE  
OU PAR PROCURATION**

Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, convoquée le 19 décembre 2019 à 11h30, au siège social 32 bis – 34 boulevard de Picpus - 75012 PARIS, France.

Nom ou dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Prénom ou forme juridique : \_\_\_\_\_

Domicile ou siège social : \_\_\_\_\_

Nombre d'actions : \_\_\_\_\_

Nombre de voix : \_\_\_\_\_

**Choisissez 1 ou 2 ou 3**

**(Si vous choisissez 1, 2 ou 3, vous devez cocher la case correspondante)**

***QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE***

***DATER ET SIGNER LE FORMULAIRE***

**1 JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT**

et l'autorise à voter en mon nom

***(Dater et signer en page 3 sans remplir ni 2 ni 3)***

## 2 VOTE PAR CORRESPONDANCE

*(Rayer les mentions inutiles)*

### A titre ordinaire

1 <sup>ère</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
2 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
3 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
4 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
5 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION

### A titre extraordinaire

6 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
7 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
8 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
9 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
10 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
11 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
12 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
13 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées aux assemblées :

- Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom OUI NON
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre) OUI NON
- Je donne procuration à OUI NON

\_\_\_\_\_ pour voter en mon nom

*(Dater et signer en page 3 sans remplir ni 1 ni 3)*

### **3 POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE**

Je donne pouvoir à : \_\_\_\_\_ pour me représenter à l'assemblée mentionnée ci-dessus.

*(Dater et signer en bas 3 sans remplir ni 1 ni 2)*

#### **DANS TOUS LES CAS, SIGNER.**

Au cas où les parties 2 et 3 seraient utilisées simultanément, la Société considérerait votre réponse comme étant une procuration, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire par correspondance.

Pour les amendements et les résolutions nouvelles éventuellement présentées à l'assemblée, cochez la case de votre choix dans le cadre prévu à cet effet.

**Date** \_\_\_\_\_

**Signature \*** \_\_\_\_\_

- \* - pour les personnes physiques : indiquer les nom et prénom du signataire
- pour les personnes morales, indiquez les nom prénom et qualité du signataire
- Si le signataire n'est pas lui-même actionnaire (ex. : administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses noms, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

## **IMPORTANT : INSTRUCTIONS D'ORDRE GENERAL**

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, l'actionnaire peut:

- soit renvoyer le formulaire sans indiquer de mandataire, c'est-à-dire donner pouvoir au Président : vous choisissez (1) ; dans ce cas, ne faites rien d'autre que dater et signer au bas du document (au milieu) ;
- soit voter par correspondance : vous choisissez (2) ; dans ce cas cochez le numéro (2) et exprimez votre vote par OUI, NON ou ABSTENTION ;
- soit se faire représenter par un autre actionnaire, son conjoint, le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix : vous choisissez (3) ; dans ce cas, cochez le numéro (3) et indiquez dans le cadre (3) le nom de la personne qui vous représentera.

**SELON LA REGLEMENTATION, S'ABSTENIR EQUIVAUT A VOTER «NON».**  
De même, selon cette réglementation, ne pas indiquer de sens de vote équivaut à voter «NON».

Le texte des résolutions figure dans l'avis de convocation joint à la présente formule.

Justification de votre qualité d'actionnaire (art. R.225-85) :

- Si vos actions sont inscrites en compte directement chez la Société, vous n'avez aucune démarche à faire pour apporter cette preuve ;
- Si vos actions sont inscrites en compte chez un intermédiaire financier (banque ou société de bourse), demandez à celui-ci d'apposer son attestation sur le formulaire, ou en annexe au formulaire ;
- les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires parvenus à la société 3 jours au moins avant la date prévue de l'assemblée.